

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2016

Présidence : M. Philippe Magnenat, Président

Le Président ouvre la séance avec la présence de 24 conseillers, 4 personnes se sont excusées. Quatre membres de la Municipalité sont présents, M. François Moffrand est excusé.

Le Président lit le courrier de la Municipalité informe que quatre recours ont été déposés à l'encontre de la décision du Conseil communal du 21 avril 2015 sur le PPA Sur Grati. Un avocat a été engagé et se charge de cette procédure

Il nous lit également le courrier de M. François Moffrand, excusé ce soir, remerciant le Conseil pour sa bonne collaboration avec la Municipalité ainsi que pour son travail.

Le précédent procès-verbal de la séance du 7 avril 2016 est lu. Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

La Municipalité demande une modification à l'ordre du jour, rajouter un point « Préavis 2016-03 – Parcelle 552 – En Combaz Maréchaux, demande d'autorisation de fractionnement et de vente ».

L'ordre du jour, avec la modification, est accepté à l'unanimité.

1 – Préavis 2016-02 et rapport de la commission de Gestion sur les comptes 2015 et le rapport de l'organe de révision

Mme C. Paccaud lit le rapport.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote des conclusions, soit :

- D'accepter le bénéfice de l'exercice 2015 de CHF 4'876.59
- D'accepter la gestion de l'exercice 2015

Ces conclusions sont acceptées à l'unanimité.

2 – Préavis 2016-03 « Parcelle 552 de la Commune de Vaulion – En Combaz Maréchaux – Demande d'autorisation de fractionnement et de vente »

Mme M. Guyon lit le préavis.

M. Y. Lorenzini demande s'il y a un autre fractionnement, est-ce que le prix sera le même ? M. C. Languetin répond que la Commune favorise ce projet pour maintenir un service à la population magasin et agence postale.

M. Y. Lorenzini est tout à fait favorable avec ce projet mais souhaite que les futurs prix de vente sur cette parcelle soient équitables.

Le Bureau propose la commission suivante :

Tharin Alexandre, Président
Guignard Danielle
Dupraz-Rutz Véronique
Messeiller Stéphane
Roch Maxime

Cette commission est acceptée à l'unanimité.

A relever que cette commission devra rapporter lors d'un **conseil communal exceptionnel du lundi 20 juin 2016 à 20h00.**

3 - Communications de la Municipalité et divers

M. C. Goy informe que depuis le 1^{er} juin 2016 le nouveau réseau d'eau potable fonctionne parfaitement sur toute la longueur des travaux et que la couche finale sur la chaussée sera effectuée au printemps 2017.

Dès la semaine prochaine, la déchetterie aura sa nouvelle configuration et une matin d'info est prévue le 9 juillet prochain en même temps que la visite du nouveau local des pompiers.

Une signalisation pour le parage sur la place de l'Hôtel-de-Ville sera effectuée et ainsi la Commune aura la possibilité d'amender les fraudeurs.

M. Y. Lorenzini demande que dans les travaux d'assainissement l'accès au salon de coiffure –Grand-Rue 64 – soit maintenu. M. C. Goy répond qu'il va faire le nécessaire.

M. Michael Roch souhaite que la Commune informe la population pour le parage sur les trottoirs. M. Y. Lorenzini approuve la demande de M. M. Roch. M. C. Goy dit qu'il faut attendre la fin des travaux et l'information sera ensuite donnée.

M. Ph. Bally demande si le cadastre des canalisations a été effectué dans son ensemble. M. C. Languetin la totalité n'a pas été faite.

Mme M. Guyon annonce qu'une UAPE pour le Vallon du Nozon va ouvrir en août prochain pour l'accueil parascolaire des enfants.

La façade du stand a été refaite et 3 fenêtres ont été posées. Hôtel des Trois Cœurs un four a été changer, coût CHF 15'000.00 et une fuite de mazout à la chaudière de l'Hôtel des Trois Cœurs, cas annoncé à l'assurance, attendons pour voir les dégâts jusque dans la Salle du Conseil.

M. G. Reymond informe que les forêts sont déficitaires, le bois se vend très mal. Le Triage des Auges a enregistré un déficit de CHF 140'000.00.

La Municipalité a décidé de nommer la place de pique-nique en Ramelet « Place Philippe Guignard » en l'honneur des 38 années de service en tant que garde-forestier.

Le chemin du Bas de la Côte est refait, chemin fermé aux cavaliers pendant plusieurs mois.

Le chemin pédestre qui va au Cul du Nozon est interdit de passage à cause d'un propriétaire privé qui est en mésentente avec la Commune.

Les animations pédagogiques du Parc Jura Vaudois prennent de l'essor, ça marche très bien.

M. C. Languetin remercie le Conseil communal pour la confiance pour la gestion financière et profite de remercier le boursier, M. Daniel Roch, pour tout son travail.

Dossier éoliennes, la population de Vallorbe a accepté de poursuivre le projet « Sur Grati » c'est un pas de plus.

Au sujet des écoles, une pétition sur la cantine scolaire de Vallorbe est cours. L'ASCOVaBaNo suit l'affaire et il y aura un pic d'admission d'ici deux ans, des solutions devront être trouvées.

M. Ph. Magnenat demande si le réservoir a été réparé. M. C. Goy répond que tout est en ordre et les coûts sont pris en charge par les entreprises AGV Toni et DTP SA. M. Y. Lorenzini demande s'il y a des garanties sur ses travaux. M. C. Goy répond qu'il va se renseigner.

Le Président rappelle l'assermentation des autorités le vendredi 17 juin 2016 à 19h30.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h05.

Le Président
P. Magnenat

La Secrétaire
V. Meyer